



## ARRETE DE VOIRIE

Le maire de La Chapelle Saint-Ursin (Cher),

Vu la demande datée du 02 janvier 2023 présentée par la Société SNCF à VIERZON 18100 – 3 bis avenue Pierre Semard, sollicitant l'occupation du domaine public du **02 mai 2023 au 05 mai 2023 pour des travaux de pose d'un PVC d'un diamètre de 200 et d'une longueur de 8 m pour évacuation des eaux du fossé vers descente d'eau SNCF.**

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ; L.2213-1 à L.2213-6,

Considérant qu'il y a lieu de permettre l'exécution des travaux projetés et d'assurer la sécurité publique,

### ARRETE

**Article 1 :** A l'occasion des travaux cités ci-dessus situés **chemin des 4 saisons** à La Chapelle Saint Ursin, le stationnement sera interdit au droit des travaux, la circulation sera interdite ou alternée suivant les besoins de l'entreprise. **Les lieux devront être restitués à l'identique une fois les travaux réalisés.**

**Article 2 :** La signalisation routière réglementaire sera mise en place par les soins du demandeur et la copie du présent arrêté sera affichée sur le lieu de son exécution.

**Article 3 :** Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

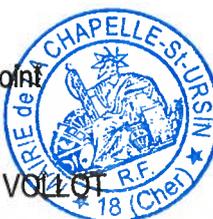
**Article 4 :** Cet arrêté sera transmis, pour exécution :

- au commissaire de la Police Nationale de Bourges,
  - au service de la police municipale,
  - au demandeur,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait en Mairie, le 10 janvier 2023

le maire adjoint

  
Jean-Marie VOLLET



✓ **Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 10/01/2023**

